

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3090

5 décembre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Action Holding S.A. | 148307 | Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l. | 148278 |
| ADCR Trading S.à r.l. | 148295 | Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l. | 148306 |
| Algoquest Team S.A. | 148310 | Murier Invest S.A. | 148274 |
| Alistair Investissement S.A. | 148311 | Nouvel' Energie | 148293 |
| An Der Mausfaal S.à r.l. | 148311 | Park Street & Associés S.A. | 148277 |
| Arbitrade Fund SICAV - SIF | 148312 | Petrusse European Clo S.A. | 148276 |
| Arca Fashion SA | 148313 | Presta-Services S.A. | 148305 |
| Arrow Financial Consulting Luxembourg | 148313 | Sabarel S.A. | 148294 |
| Attila Créations S.à r.l. | 148320 | Sanicalor S.à r.l. | 148280 |
| Best-Lux S.à r.l. | 148304 | Schwedler Carre 1 S.à r.l. | 148286 |
| Bucéphal Holdings S.à r.l. | 148308 | Schwedler Carre 3 S.à r.l. | 148287 |
| Crédit Agricole Family Office Iberia | 148281 | S&F Cars S.à r.l. | 148318 |
| Crédit Agricole Financial Office Internatio- nal | 148281 | Social Foundation Holding S.A. | 148282 |
| D-Box S.A. | 148297 | Société de participation sociale et financiè- re Engelmajer S.A. | 148279 |
| eFront Luxembourg | 148314 | SQLI Luxembourg S.A. | 148296 |
| Financière Lafayette S.C.A. | 148277 | Tactycs S.A. | 148288 |
| Fondation Sociale Holding S.A. | 148275 | The Bank of New York Mellon SA/NV, Lu- xembourg Branch | 148302 |
| Gylux S.A. | 148291 | Tokay S.C.I. | 148309 |
| Hanmufa S.à r.l. | 148301 | Tolama Investments S.A. | 148309 |
| Henderson Management S.A. | 148290 | Topaz Invest S.à r.l. | 148308 |
| Holinvestors S.A. | 148303 | Tracol AT HOME S.à r.l. | 148307 |
| Istanbul Venture Capital Initiative | 148274 | UBP Global MultiFund Allocation | 148280 |
| IVL Luxembourg S.A. | 148298 | Volkswagen International Luxembourg S.A. | 148283 |
| Jclux S.A. | 148289 | VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial | 148309 |
| Kyritz Ueckermunde S.à r.l. | 148276 | Waldkirch | 148308 |
| LBREP III Europe S.à r.l., SICAR | 148275 | WALSER Absolute Return | 148284 |
| L'Etoile de Kiev S.à r.l. | 148278 | YANSENNE et fils s.à r.l. | 148283 |
| Locluxe S.A. | 148285 | Yuma Europe S.A. | 148282 |
| Luxehold S.à r.l. | 148314 | | |
| Luxembourg Trust & Consulting S.A. | 148300 | | |
| Luxital S.à r.l. | 148299 | | |
| Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l. | 148292 | | |

Murier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.582.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 21 octobre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 21 octobre 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide en date du 21 octobre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013154289/21.

(130188999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.548.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 11 septembre 2013, à décidé de renouveler sa décision prise à l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2013 de nommer Mme. Selma Tezyetis, née le 3 septembre 1965, résidant professionnellement à Small and Medium Enterprises Development Organization of Turkey (KOSGEB), Abdülhak Hamit Cad. No: 66, 06470 Mamak, ANKARA, Turkey, en tant qu'administrateur Catégorie Spéciale Classe A de la Société, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») (obtenue le 11 octobre 2013) en remplacement de M. Bayram Mecit pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes annuels audités de la Société au 31 mars 2014:

Le conseil d'administration de la Société sera donc composé des personnes suivantes:

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe A

- Monsieur Hakan Tokaç

No: 98, Necatibey Caddesi, TR - 06100 Bakanliklar, Ankara

- Monsieur Tuna Sahin

No 66, Abdülhak Hamit Cad. Bâtiment KOSGEB, TR - 06470 Mamak, Ankara

- Madame Selma Tezyetis (à compter du 11 octobre 2013)

No 66, Abdülhak Hamit Cad. Bâtiment KOSGEB, TR - 06470 Mamak, Ankara

- Madame Ferda Ulutas

Kat: 5 - 6, Cyberpark Cyberplaza, bâtiment B-Blok, TR - 06800 Bilkent, Ankara

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe B

- Madame Maria Leander

96, Boulevard Konrad Adenauer, L - 2968 Luxembourg

- Monsieur John Holloway

96, Boulevard Konrad Adenauer, L - 2968 Luxembourg

- Monsieur Hubert Cottogni

96, Boulevard Konrad Adenauer, L - 2968 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Alexander Borg

128, Queen Victoria Street, bâtiment Old Change House, GB - EC4V 4BJ Londres

- Monsieur Batuhan Tufan

No: 2, Nispetiye Mah. Aytar Cad., TR-34340 Levent Besiktas, Istanbul

Pour Istanbul Venture Capital Initiative
Société d'Investissement à capital variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013154178/42.

(130188702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 24 octobre 2013 que 19 211 parts sociales ordinaires de catégorie P ont été émises par la Société.

Dès lors, depuis le 24 octobre 2013 les 153 810 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

| Associé | Adresse | Numéro d'enregistrement | Nombre de parts |
|--------------------------------|---|-------------------------|---|
| LBREP III Europe Holdings, L.P | c/o Aird & Berlis LLP, 1800-1 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada | 180360430 | 148 Classe B, 256 Classe F, 26 Classe G, 1 454 Classe H, 45 Classe N, 600 Classe O, 93 930 Classe P, 6 694 Classe PA, 3 228 Classe Q, 59 Classe R, 47 370 Classe AA |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2013154236/23.

(130189085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Fondation Sociale Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 39.658.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONDATION sociale HOLDING S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 6 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 342 du 8 août 1992. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 23 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 666 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carrie Pütz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessy Bausch, comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Nickels, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1 statuts: Transfert du siège social de 126, rue Cents L-1319 Luxembourg à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PÜTZ, J. BAUSCH, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48099. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154137/48.

(130189025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Kyritz Ueckermunde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.751.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154221/15.

(130188729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Petrusse European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.018.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 31 octobre 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 31 octobre 2013;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 31 octobre 2013, de Monsieur Erik van Os, né, le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Erik van Os;
- * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013154356/28.

(130188742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Financière Lafayette S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.887.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur François DETANDT, avec adresse au 19 Square Vergote, B-1200, Bruxelles, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,

- Monsieur Eric JOLLY, avec adresse au 4, route de l'Arnouva, CH-3963, Crans-Montana, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,

- Monsieur Larry LUNT, avec adresse au 170, John Street, USA-06831, Greenwich, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PRICEWATERHOUSE COOPERS SARL, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013154131/23.

(130188852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Park Street & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.845.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 9 octobre 2013

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 9 octobre 2013, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2018 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017, les administrateurs de la Société, à savoir:

- M. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- M. Eric BIREN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg; et
- M. Renato MAZZOLINI, résidant professionnellement au 3, Avenue Kennedy, MC-98000 Monaco.

2. réélire Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2018 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017.

3. réélire Madame Marie-Rose LUGLI, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2018 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013154349/26.

(130189118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.016.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 16 octobre 2013 avec effet au 16 octobre 2013, que Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCS Holding Ltd., une société existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, Regal House, Queensway, Gibraltar, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96406 a transféré les 18.540.943 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mettler-Toledo Holding AG, une société existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social à Langacher, CH-8606 Greifensee, Suisse et immatriculée auprès du registre des sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.007.638-6.

Il résulte de la cession de parts sociales susmentionnée que Mettler-Toledo Holding AG est désormais l'associée unique de la Société, détenant les 20.000.000 parts sociales émises par la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pierre Yves Genot

Le Mandataire

Référence de publication: 2013154253/21.

(130188823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

L'Etoile de Kiev S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 14, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 172.652.

—
L'an deux mil treize, le dix-sept octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée L'Etoile de Kiev S.à.r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.652,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2012, numéro 2.978, page 142.910.

A comparu:

Monsieur Jeannot FISCHER, retraité, né le 13 juillet 1949 à Pétange, demeurant à L-4880 Lamadelaine, 14 rue des Prés.

La partie comparante détient l'ensemble des 1.000 parts sociales de 980.-€ chacune dans le capital social de la société s'élevant à 980.000.-€.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de diminuer le capital social au montant de trois cent quarante mille euros (340.000.-€).

Le montant de la réduction capital sera remboursé à l'associé, respectivement liquidité moyennant annulation de comptes courants.

Par conséquent l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quarante mille euros (340.000.-€) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur de trois cent quarante euros (340.-€) chacune.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associé déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. FISCHER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13651.

Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154222/48.

(130188476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

SOPASOFIE, Société de participation sociale et financière Engelmajer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 39.878.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Société de Participation sociale et financière Engelmajer S.A., en abrégé SOPASOFIE S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 376 du 2 septembre 1992. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 23 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 666 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carrie Pütz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessy Bausch, comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Nickels, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 4 statuts: Transfert du siège social de 126, rue Cents L-1319 Luxembourg à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PÜTZ, J. BAUSCH, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48096. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154402/48.

(130188508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

UBP Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154456/10.

(130188777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sanicalor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 134, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.777.

L'an deux mille treize.

Le trente septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Gigetto MOROCUTTI, maître-installateur, né à Treppo Carnico (Italie) le 23 avril 1957

demeurant à L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle SANICALOR S.à r.l. avec siège social à L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 46.777

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 08 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 215 du 02 juin 1994

dont le capital social a été converti aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 24 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 566 du 11 avril 2002

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée, à L-5811 Fentange, 134, route de Bettembourg, de sorte que la première phrase de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. Le siège social de la société est établi à Fentange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Morocutti, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153777/34.

(130187773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**CAFOI, Crédit Agricole Financial Office International, Société Anonyme,
(anc. Crédit Agricole Family Office Iberia).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.145.

L'an deux mille treize.

Le sept octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Crédit Agricole Family Office Iberia, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 31-33, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 144.145,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 283 du 10 février 2009,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 300 du 11 février 2010.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE CINQ CENTS (3.500) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 350.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination sociale de la société en Crédit Agricole Financial Office International, en abrégé CAFOI

2) Modification afférente de l'article 1 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en Crédit Agricole Financial Office International, en abrégé CAFOI

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article premier des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Crédit Agricole Financial Office International, en abrégé CAFOI

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13283.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013154027/53.

(130188783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Yuma Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 125.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154479/9.

(130188639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Social Foundation Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 39.877.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme social FOUNDATION HOLDING S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 375 du 1^{er} septembre 1992. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 23 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 666 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carrie Pütz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessy Bausch, comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Nickels, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1 statuts: Transfert du siège social de 126, rue Cents L-1319 Luxembourg à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PÜTZ, J. BAUSCH, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48097. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154425/49.

(130189019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

YANSENNE et fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 14, An der Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 108.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YANSENNE et fils S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013154478/11.

(130188751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Volkswagen International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.123.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechzehnten Tag des Monats Oktober, ist vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., eine société anonyme, mit Gesellschaftssitz in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B 166.745,

hier vertreten durch Herrn Frank Mitschke, mit Geschäftsadresse in 291, Route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von einer am 10. Oktober 2013 privatrechtlich erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen der Gesellschafterin schriftlich zu beurkunden:

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die "Alleinige Gesellschafterin") von "Volkswagen International Luxembourg S.A." einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 170.123 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Henri Hellinckx vom 6. Juli 2012 gegründet und deren Satzung am 16. August 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 2035, Seite 97666 veröffentlicht wurde (die "Satzung"). Die Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx am 21. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial Nummer 520 vom 2. März 2013.

1. Die Hauptversammlung wurde mit folgender Tagesordnung einberufen:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Artikels 11 der Satzung (Innere Organisation des Aufsichtsrats,) um den Inhalt wie folgt festzulegen: „Die Hauptversammlung kann eine Geschäftsordnung für den Aufsichtsrat erlassen.

In diesem Fall, soll die Geschäftsordnung des Aufsichtsrats zugleich festlegen, welche Geschäfte der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung bedürfen.“

2. Verschiedenes.

2. Nach umfänglicher Überprüfung wurde folgender Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Artikel 11 der Satzung (Innere Organisation des Aufsichtsrats) abzuändern und wie folgt festzulegen:

„ **Art. 11. Innere Organisation des Aufsichtsrats.**

11.1 Die Hauptversammlung kann eine Geschäftsordnung für den Aufsichtsrat erlassen.

11.2 In diesem Fall, soll die Geschäftsordnung des Aufsichtsrats zugleich festlegen, welche Geschäfte der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung bedürfen.“

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr EUR 1.200.- geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in deutscher Sprache abgefasst wurde.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen vorgelesen wurde, der dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. MITSCHKE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47479. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149453/57.

(130182370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

WALSER Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.844.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

IST ERSCHIENEN

„Walsler Privatbank Aktiengesellschaft“, ein gemäß dem österreichischen Recht gegründetes und existentes Kreditinstitut mit eingetragenem Geschäftssitz in der Walslerstraße 63, AT-6992 Hirschegg (Österreich), eingetragen im Österreichischen Firmenbuch unter Registernummer 38332x (nachfolgend die „Erschienene“).

Vertreten durch Herrn Dr. Günther DAPUNT, Vorstandsmitglied, beruflich wohnhaft in Riezlern (Österreich) sowie Herrn MMag. Erhard TSCHMELITSCH, beruflich wohnhaft in Riezlern (Österreich),

hier gemeinsam vertreten durch Herrn Christian WOLFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Riezlern/Luxemburg, am 8. Oktober 2013. Die vorerwähnte Vollmacht, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet ist, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- Dass sie die einzige und alleinige Aktieninhaberin der luxemburgischen Aktiengesellschaft in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „WALSER Absolute Return“ ist, mit Geschäftssitz in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer, gegründet gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 28. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1510 vom 8. Juli 2011, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 161.844 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft wurde gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 29. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1928 vom 3. August 2012 abgeändert;

- Gemäß Urkunde des amtierenden Notars vom 5. September 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, ist die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung in Liquidation;

- Dass sie sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachtet;
- Dass sie folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Erschienene beschließt ausdrücklich die Genehmigung des Berichts des Liquidators sowie die Genehmigung des Berichts des Liquidationsprüfers.

Jeweils eine Kopie der beiden Berichte, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet sind, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Erschienene erteilt Entlastung des Verwaltungsrates, des Liquidators und des Liquidationsprüfers für die Ausübung deren Mandate sowie die Befreiung von deren Verpflichtungen.

Dritter Beschluss

Die Erschienene beschließt die Abschließung des Liquidationsverfahrens der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Die Erschienene beschließt die Hinterlegung von sämtlichen Büchern und Gesellschaftsdokumenten, während einer Dauer von fünf Jahren nach der Abschließung des Liquidationsverfahrens, am Sitz des alleinigen Aktionärs, nämlich L-5365 Munsbach, 2 rue Gabriel Lippmann.

Kosten

Die Kosten für die gegenständliche Urkunde belaufen sich auf ungefähr EINTAUSEND EURO (1.000.- EUR).

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Findel-Golf, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. WOLFF, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2013. Relation: MER/2013/2224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 25. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149457/57.

(130182842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Locluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.629.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TARIOS WORLDWIDE CORP., une société de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme LOCLUXE S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.629 (NIN 2008 2212 427), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des sociétés et associations numéro 1437 du 11 juin 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société LOCLUXE S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société LOCLUXE S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société TARIOS WORLDWIDE CORP., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société LOCLUXE S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions est à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150638/52.

(130184435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Schwedler Carre 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.130.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn,
den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stefano RUGGERI, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8702 Zollikon, Seestrasse,18,
hier vertreten durch Herrn René SCHAWEL, Jurist, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Oktober 2013,
welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger
Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen
und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHWEDLER CARRE 1 S.à r.l., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6,
rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 135.130 (NIN 2007
2467 826) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 13. Dezember 2007,
veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 288 vom 4. Februar 2008.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft,
eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-).

III.- Dass die Gesellschaft SCHWEDLER CARRE 1 S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte
darauf geltend machen können.

- V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.
 VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.
 VII.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft SCHWEDLER CARRE 1 S.à r.l. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilinhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden:
 L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Bevollmächtigte des Komparenten die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. SCHWAWEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1977. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150803/50.

(130184437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Schwedler Carre 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.136.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn,
 den dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Stefano RUGGERI, Bankkaufmann, wohnhaft in CH-8702 Zollikon, Seestrasse,18,
 hier vertreten durch Herrn René SCHAWEL, Jurist, beruflich ansässig in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,
 aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. Oktober 2013,
 welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger
 Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben registriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen
 und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHWEDLER CARRE 3 S.à r.l., mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6,
 rue Heine, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135.136 (NIN 2007
 2467 842) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 13. Dezember 2007,
 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 303 vom 6. Februar 2008.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft,
 eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125.-).

III.- Dass die Gesellschaft SCHWEDLER CARRE 3 S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte
 darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft SCHWEDLER CARRE 3 S.à r.l. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden:
L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Bevollmächtigte des Komparenten die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. SCHWAWEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1978. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 29. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150804/50.

(130184434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Tactycs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.290.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatre Octobre

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Jacques POULAIN, retraité, né à Alfortville (France), le 26 novembre 1950, demeurant au 2 rue des bretons, F-44420 La Turballe (France) (ci-après «l'Actionnaire Unique») en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société "TACTYCS S.A.", société anonyme, (la "Société"), ayant son siège à L-4963 Clémency, 9 rue Basse, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 Janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 16 Mai 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 114290, a été

Le capital social de la Société est de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente-et-un euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, est propriétaire de la totalité des 1.000 (mille) actions de la Société.

L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, et décide de dissoudre et liquider cette dernière avec effet immédiat.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique à l'administrateur unique et au Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Actionnaire Unique s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/10/2013. Relation: LAC/2013/45730. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013150833/53.

(130184470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Jclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.105.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 14 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme Jclux S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164105 (NIN 2011 2222 244) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2981 du 6 décembre 2011.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société Jclux S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Jclux S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Jclux S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. BLACK, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150596/56.

(130184244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.848.

L'an deux mille treize,

le dix-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Monsieur Jeremy Vickerstaff, General Manager et Président du Conseil d'Administration, Henderson Management S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Madame JeanAnne Yelverton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg; et
- Madame Eleanor Lever, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

lesquels comparants agissant en qualité de respectivement président, secrétaire et scrutateur d'une assemblée générale extraordinaire de la société «HENDERSON Management S.A.», (ci-après, la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 22.848), dont l'objet social a été modifié, par l'acte ci-après mentionné,

ont requis le notaire d'acter et de rectifier ce qui suit:

- que la Société prémentionnée a tenu une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été reçu par le notaire soussigné en date du 02 octobre 2013 (numéro 33 991 de son répertoire), enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2013, sous la relation: EAC/2013/12998, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 15 octobre 2013, sous la référence L130176283, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que par suite d'une erreur matérielle contenue dans le libellé de l'objet social modifié de la Société, repris dans la quatrième résolution de ladite assemblée générale extraordinaire du 02 octobre 2013 il y a été erronément rajouté que la société pourra gérer des fonds d'investissement alternatifs, tel que ce terme est défini dans la Directive des Gestionnaires de Fonds Alternatifs 2011/61/UE, telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps;

- que par conséquent, il y a lieu de rectifier le libellé de l'article TROIS (3) contenu dans la quatrième résolution et dans la neuvième résolution (article trois des statuts refondus de la Société) du prédit procès-verbal du 02 octobre 2013 et se référant précisément à l'objet social de la Société, par l'indication en langue anglaise et en langue française du nouveau libellé tel que reproduit ci-après:

Version anglaise:

"The purpose of the Corporation is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised pursuant to Council Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment («UCIs»).

More generally the Corporation may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 15 of the law of 17 December 2010 on UCIs.»

Version française:

«La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif («OPC»).

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC.»

- que toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 02 octobre 2013 demeureront inchangées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte rectificatif.

Signé: J. VICKERSTAFF, J.A. YELVERTON, E. LEVER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13620. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013150545/56.

(130184431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Gylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.257.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831,

ici représentée par:

- Monsieur Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration générale du 14 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme GYLUX S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164257 (NIN 2011 2222 864) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3011 du 8 décembre 2011.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société GYLUX S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société GYLUX S.A.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société GYLUX S.A. a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. BLACK, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1965. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150534/57.

(130184243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 174.806.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société HP Funding Corp S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112347,

ici dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 174806, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 676 du 20 mars 2013.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l. pré-désignée, s'élève actuellement à trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-) représenté par trois cent soixante-dix (370) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'Associée unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Men Melen Investment Luxembourg S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013151254/53.

(130185060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Nouvel' Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.143.

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société NOUVEL' ENERGIE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, route du vin, L-5445 Schengen, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C N° 310 du 5 avril 2013, pages 38848 et suivantes, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro B 175.143 (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Maître Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2 rue Jean-Pierre Brasseur.

Le président nomme comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent s'y référer. La procuration, signée par le comparant et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'actionnaire unique reconnaît expressément en avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5445 Schengen, 1, route du Vin, à 60, route de Luxembourg, L-5408 BOUS avec effet rétroactif au 15 septembre 2013;

2. En conséquence, modification de l'article 2 alinéa premier des statuts afin que le siège soit établi dans la Commune de Remich.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du L-5445 Schengen, 1, route du Vin, au L-5408 BOUS, 60, route de Luxembourg, avec effet rétroactif au 15 septembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et décisions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier l'article deux, premier alinéa des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bous.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter, I. Colamonio, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47886. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151276/53.

(130184881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

L'an deux mille treize.

Le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SABAREL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 78.408,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 284 du 20 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 04 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 115 du 19 janvier 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cent quarante (540) ACTIONS d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12862. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013151384/58.

(130185104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

ADCR Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3368 Leudelange, 20, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.936.

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Monsieur Alain Depierreux, ingénieur, né à Halanzy (Belgique) le 8 avril 1955, demeurant à L-3368 Leudelange, 20, rue de la Vallée;

2.- Madame Covadonga Rubio Mejido, assistante de direction, née à Gijon (Espagne) le 11 septembre 1955, épouse de Monsieur Alain Depierreux, demeurant à L-3368 Leudelange, 20, rue de la Vallée.

Les comparants agissant en tant que seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "ADCR TRADING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 245 du 30 janvier 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134936.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, de sorte qu'il y a lieu de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet le négoce de produits industriels.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte

de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le siège social de la société de 3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir à L-3368 Leudelange, 20, rue de la Vallée, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Leudelange."

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DEPIERREUX, MEJIDO, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/10/2013. Relation: EAC/2013/14002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151542/50.

(130185595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

SQLI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.155.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SQLI Luxembourg S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.155 (NIN 1999 2226 695),

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 986 du 22 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Reginald NEUMAN en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 280 du 13 avril 2000;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 1^{er} mars 2002;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2524 du 10 octobre 2013.

Le capital social s'élève au montant de quatre-vingt-treize mille Euros (€ 93.000.-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Strassen. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société Luxembourg à Strassen et de fixer la nouvelle adresse à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi à Strassen. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152170/59.

(130185997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

D-Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.680.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER, mit Amtssitz in Petingen.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft

D-BOX S.A.

mit Sitz in L-1274 Howald, 23 rue des Bruyères

eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B 154.680,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, am 24. September 2010, Nummer 1990, Seite 95.515.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude KRIEGER.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer

Thibault DAXHELET.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herr Jean-Claude KRIEGER.

Das auf diese Weise besetzte Büro stellt fest:

I. dass die bei der Hauptversammlung gegenwärtigen oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, die das Stimmrecht geben, in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, die ne varietur von den gegenwärtigen Aktionären oder ihren Vertretern unterzeichnet wurde und diesem Protokoll beigefügt wird, um zusammen mit diesem bei dem Handelsregister hinterlegt zu werden;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass von den 100 ausgegebenen Aktien, alle bei der Hauptversammlung gegenwärtig oder vertreten sind;

III. dass die Hauptversammlung mithin rechtmäßig zusammengekommen ist, um wirksam über die folgende Tagesordnung zu beschließen:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1274 Howald, 23 rue des Bruyères, nach L-1440 Luxembourg, 20 rue de l'Eau, und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes, des zweiten Artikels der Satzung.

Nachdem über die Tagesordnungspunkte beraten wurde, wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den von L-1274 Howald, 23 rue des Bruyères, nach L-1440 Luxembourg, 20 rue de l'Eau zu verlegen. Infolge dessen erhält Artikel 2, erster Absatz folgenden Wortlaut:

„ **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr tausend drei hundert Euro (1.300.-€) abgeschätzt.

Gegenüber dem unterzeichneten Notar sind jedoch sämtliche unterzeichneten Parteien persönlich und solidarisch haftbar für die Zahlung aus gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten und Honorare, was von den unterzeichneten Parteien speziell anerkannt wird.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle - erklärend Kenntnis der Artikel 32-3 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften und darauf bestehend gegenwärtige Versammlung zu beurkunden - gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signés: J-C. KRIEGER, T. DAXHELET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13753. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152518/55.

(130187486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.684.

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IVL LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch, constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 700 du 15 juillet 2005, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 du 29 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Michelon, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de de L- 3231 Bettembourg, 52, route d'Esch à L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1.** "Le siège de la société est établi à Dudelange."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de mille euros (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lenert, J. Moerenhout, M. Michelon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47041. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152758/57.

(130187524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Luxital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 175.611.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée "LUXITAL S.à r.l.", avec siège social à L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 175 611, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 septembre 2013, numéro 2013/2048 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 octobre 2013, relation: CAP/2013/3770, ce qui suit:

- Madame Martine LEIBEL, épouse SANTILLI, a cédé les deux (2) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Alexandre SANTILLI, employé privé, né à Thionville (France) le 5 septembre 1975, demeurant à F-57330 Escherange-Molvange, 19, rue du Moulin,

- Monsieur Séraphin SANTILLI a cédé dix-neuf (19) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Alexandre SANTILLI, prénommé,

- Monsieur Carmine FALBO a cédé dix-neuf (19) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Alexandre SANTILLI, prénommé,

Après la prédite cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Séraphin SANTILLI, préqualifié, trente parts sociales | 30 |
| 2) Monsieur Carmine FALBO, préqualifiée, cinquante parts sociales | 30 |
| 3) Monsieur Alexandre SANTILLI, préqualifié, quarante parts sociales | 40 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Il est précisé que l'adresse de Carmine FALBO, prénommé est fixée à F-57100 Thionville, 12, Impasse des Vignes.

Bascharage, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013152251/32.

(130185243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

Im Jahre zwei tausenddreizehn, den sechszehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A.“, (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 1, rue du Glacis, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 95.028, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 914 vom 5. September 2003,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 642 vom 1. Juli 2005, mit einem Gesellschaftskapital von zweiunddreissig tausend Euro (EUR 32.000,-), eingeteilt in zweiunddreissig (32) Aktien von jeweils ein tausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Max MAYER, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

2.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

3.- Ernennung der Gesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A. mit Sitz in L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 54.459, zum Liquidator mit den weitestgehenden Vollmachten wie in Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen.

4.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

148301

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-2263 Luxemburg, 15, rue Guido Oppenheim, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Die Gesellschaft TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., mit Sitz in L-2263 Luxemburg, 15, rue Guido Oppenheim, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 54.459.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien, gemäss den Bestimmungen von Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Hans KAPPES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013. Relation GRE/2013/4209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013151936/70.

(130186044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Hanmufa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.112.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DASCOTTE, avocat, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucéra, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 16 octobre 2013, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant que:

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 24 août 2013, laquelle cession, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement et en vertu de laquelle Monsieur Philippe NAEGELE, né le 12 novembre 1963 à Colmar (France), demeurant à F-33160 Saint Médard en Jalles, 6, rue Linné, propriétaire de trois cents (300) parts sociales, a cédé à Monsieur Jean-Luc DASCOTTE, prénommé, l'intégralité de ses trois cents (300) parts sociales.

Monsieur Jean-Luc Dascotte, prénommé, en sa qualité de gérant, a déclaré accepter cette cession, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, n'ayant entre ses mains aucune opposition ni empêchement.

Ensuite le prédit comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

La société à responsabilité limitée «Hanmufa S.à.r.l.», ayant son siège social à 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 157.112.

La société «Hanmufa S.à.r.l.» a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 11 janvier 2011.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cent euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25. - EUR) chacune.

Le comparant, représenté comme ci-avant, est l'unique propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

Le comparant, représenté comme ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Le comparant, représenté comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'associé unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, et par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

Décharge plein été entière est donnée au gérant de la Société.

Les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse du siège social;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social des associés ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cents Euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47233. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152709/61.

(130187153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.087.

EXTRAIT

Le mandat de Monsieur James Maitland au Conseil d'administration a pris fin juste après l'assemblée générale ordinaire du mois de mai 2013.

L'assemblée des actionnaires du 30 novembre 2012 décide de nommer Madame Annik Erica Bosschaerts, née le 12 juillet 1963 à Sint-Amansberg, Belgique, domiciliée au 20, Lareststraat, 9920 Lovendegem, Belgique, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 30 novembre 2012.

L'assemblée des actionnaires du 18 juillet 2013 décide de nommer Monsieur Patrick Joseph Duffy, né le 3 juin 1967 à Londres, Royaume-Uni, domicilié à Overton, 65, Grange Road, Dublin 14, Rathfarnham, Irlande, et Monsieur Jürgen Marziniak, né le 13 octobre 1946 à Oberhausen, Allemagne, domicilié à Kelkheimer Strasse 23A, 65812 Bad Soden, Allemagne, en qualité d'administrateurs de la société avec effet au 18 juillet 2013.

L'assemblée des actionnaires du 25 septembre 2013 décide de nommer Monsieur Eric Alain Pulinx, né le 11 mai 1975 à Louvain, Belgique, domicilié au 511, Chaussée de Tirlemont, 1370 Jodoigne, Belgique, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 25 septembre 2013.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

Michael Colquhoun Cole-Fontayn
Andrew J. Bell
An Other Look to Efficiency
Tom E. Casteleyn
Hani Kablawi
Edward J. Kemp
James McEleney
John M. Roy
Brian A. Ruane
Wim K. J. Hautekiet
Annik Erica Bosschaerts
Patrick Joseph Duffy
Jürgen Marziniak
Eric Alain Pulinx

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2013153107/37.

(130187406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Holinvestors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.364.

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre à 11.00 heures.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "HOLINVESTORS S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6 rue Guillaume Schneider, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 129.364, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1690 du 09 août 2007,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 15 novembre 2007 publié au Mémorial C numéro 76 du 11 janvier 2008.

- 16 décembre 2010 publié au Mémorial C numéro 1022 du 17 mai 2011.

avec un capital social de EUR 1.824.000 (un million huit cent vingt quatre mille euros) représenté par 1.824.000 (un million huit cent vingt quatre mille) actions divisé en classe d'action A à H comprenant chacune 228.000 (deux cent vingt huit mille) actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée envoyée aux actionnaires le 9 octobre 2013, contenant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société REVICONSLT Sàrl, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Luc GERONDAL, Olivier LIEGEOIS et Patrick MOINET et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.775,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013152722/61.

(130186676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Best-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 55, rue J.-P. Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 139.616.

L'an deux mille treize.

Le trente septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Joël PACI, indépendant, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 51, rue du Fossé;

Lequel comparant déclare être, suite à une cession de parts documentée par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2012 dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1843 du 24 juillet 2012, le seul associé de la société à responsabilité limitée BEST LUX S. à r.l., avec siège social à L-4023 Esch/Alzette, 55, rue J.-P. Bausch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.616,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1747 du 16 juillet 2008,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 889 du 27 avril 2009

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'il déclare céder ses CENT (100) parts sociales à Madame Bruna VITALI, sans état, née à Villerupt (France), le 03 mai 1962, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 51, rue du Fossé, ici présente, ce acceptant, au prix de la somme de un euro (EUR 1,-).

Le paiement de la cession a été fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire instrumentant.

Monsieur Joël PACI, prénommé, gérant de la société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Madame Bruna VITALI, prénommée, | |
| CENT PARTS SOCIALES | 100 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

- 1.- La démission de Monsieur Monsieur Joël PACI, prénommé, en tant que gérant de la société est acceptée.
- 2.- Est nommé gérant de la société Madame Bruna VITALI, prénommée.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 2.- Les alinéa deux et suivants de l'article 5 des statuts sont supprimés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Paci, Vitali, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153289/46.

(130187766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Presta-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4979 Fingig, 72, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 49.961.

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "PRESTA-SERVICES S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49961, (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 4 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 29 avril 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, le 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1680 du 23 novembre 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid à L-4979 Fingig, 72, rue Nicolas Margue et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid à L-4979 Fingig, 72, rue Nicolas Margue et de modifier subséquemment l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société sous la dénomination de "PRESTA-SERVICES S.A.". Cette société aura son siège dans la commune de Käerjeng. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152984/60.

(130186819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Mettler-Toledo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.016.

—
EXTRAIT

Il résulte de cessions de parts sociales en date du 16 octobre 2013 avec effet au 16 octobre 2013, que:

1. Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCN Holding Ltd., une société existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, Regal House, Queensway, Gibraltar, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96404, a transféré les 8.924.342 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCS Holding Ltd., une société existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, Regal House, Queensway, Gibraltar, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96406; et

2. Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCZ Holding Ltd., une société existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite C, Regal House, Queensway, Gibraltar, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 96408 a transféré les 6.237.150 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCS Holding Ltd., prénommée.

Le capital social de la Société est maintenant détenu comme suit:

| Associés | Nombre parts sociales |
|--|-----------------------|
| Mettler-Toledo (Gibraltar) MTCS Holding Ltd., prénommée | 18.540.943 |
| Mettler-Toledo Holding AG une société existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social à Langacher, CH-8606 Greifensee, Suisse, et immatriculée auprès du registre des sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.007.638-60 | 1.459.057 |
| Total | 20.000.000 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pierre Yves Genot

Le Mandataire

Référence de publication: 2013153591/33.

(130188384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Tracol AT HOME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammechté.

R.C.S. Luxembourg B 163.475.

Cession de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé du 11 octobre 2013, que la société MH PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammechté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133323, a cédé deux cent dix (210) parts sociales qu'elle détenait dans la société TRACOL AT HOME SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammechté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163475 à la société CK PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammechté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155028

Suite à cette cession, les mille deux cent soixante (1.260) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "TRACOL AT HOME SARL." sont détenues comme suit:

CK PARTICIPATIONS SA, ayant son siège social à L-5773 Weiler-la-Tour,

Schlammechté, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B155028 420 parts

Mike HILLEN, né le 10.08.1972 à Trèves, demeurant à D-54332

Wasserliesch, 20, Mühlenstrasse 840 parts

La cession de parts sociales pré-mentionnée est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et considérée par le conseil de gérance comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Christian Koch / Mike Hillen

Référence de publication: 2013154444/27.

(130188471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Action Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 38.057.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTION HOLDING S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 96 du 20 mars 1992. La société a été mise en liquidation suivant acte notarié du 23 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 666 du 30 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carrie Pütz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessy Bausch, comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Nickels, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 1 statuts: Transfert du siège social de 126, rue Cents L-1319 Luxembourg à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«Le siège social est établi à Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PÜTZ, J. BAUSCH, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153954/47.

(130188501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Waldkirch, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.474.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154466/15.

(130188481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Bucéphal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Topaz Invest S.à r.l.).

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 164.968.

—
L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Lala ASADOVA, née le 2 avril 1969 à Gandja (Azerbaïdjan), demeurant à F-75007 Paris, 46, avenue Charles Floquet, (ci-après l'«Associé unique»)

Ici représentée par Monsieur Luc Nickels, économiste, avec adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «Topaz Invest S.à r.l.», constituée suivant acte notarié, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 4 janvier 2012, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «Bucéphal Holdings S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a la dénomination «Bucéphal Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution:

L'Associé unique décide de transférer le siège social à partir du 5 août 2013 de 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Senningerberg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48093. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154454/34.

(130188467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Tokay S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 78, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg E 4.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154452/10.

(130188459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Tolama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.088.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013154453/10.

(130188858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Vortex International SA SPF, VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 174.592.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VORTEX INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé VORTEX INTERNATIONAL SA SPF, avec siège social à Strassen, constituée suivant acte notarié, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 603 du 12 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carrie Pütz, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessy Bausch, comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Nickels, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 2 statuts: Transfert du siège social à partir du 06/09/2013 de 283 route d'Arlon, L-8011 Strassen à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg.

2) Accepter la démission du commissaire Graham Thomas Invest S.A. (RCSL B 121824) et de nommer comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019, Premium Advisory Partners S.A., avec siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues (RCSL B 136449).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à partir du 06/09/2013 de 283 route d'Arlon, L-8011 Strassen à 13-15 Breedewues, L-1259 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

«Le siège de la société est établi à Senningerberg.»

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire Graham Thomas Invest S.A. (RCSL B 121824) et décide de nommer comme nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2019, Premium Advisory Partners S.A., avec siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues (RCSL B 136449).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PÜTZ, J. BAUSCH, L. NICKELS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154464/57.

(130188494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Algoquest Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.742.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 14 janvier 2013:

- Qu'ont été révoqués de leur mandat d'administrateur avec effet au 14 janvier 2013:

* Christian BÜHLMANN, expert-comptable né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

* Alexandre TASKIRAN, expert-comptable né à Karaman (Turquie) le 24 avril 1968, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

- Qu'à compter de ce jour et jusqu'au 10 janvier 2019 le conseil d'administration est composé de:

* Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né le 22 mai 1957 à Strasbourg (France), domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;

* Monsieur Paul GRANDJEAN, entrepreneur, né le 24 février 1946 à Paris VIII (France) domicilié professionnellement, 31, rue de Pixerecourt, F-75020 Paris (France).

* CELINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.385, qui désigne Madame Isabelle CELIMENE, avocat, née le 24 février 1962 à Toulon (France), domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 PARIS, comme son représentant permanent, conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Qu'a été révoqué de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 14 janvier 2013:

* La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86.995;

- Qu'a été nommé à compter de ce jour et jusqu'au 10 janvier 2019 au poste de Commissaire aux Comptes:

* Monsieur Pierre CELIMENE, auto-entrepreneur, né le 29 janvier 1990 à Paris (France), domicilié professionnellement 13 rue de Castellane F-75008 PARIS, né le 29 janvier 1990 à Paris (France);

- Que le siège social est transféré du 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à compter du 14 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALGOQUEST TEAM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013154544/35.

(130189157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154545/10.

(130189886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

An Der Mausfaal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 56.167.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Monsieur Narcisse HERMANS, commerçant, né à Marbais (Belgique), le 14 novembre 1949, demeurant à F-60000 Beauvais, 35, rue Veuve Sénéchal.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- la société à responsabilité limitée AN DER MAUSFAAL S.à r.l., avec siège social à L-5553 Remich, 8, Quai Moselle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 56 167 a été constituée suivant acte du notaire Camille HELLINCKX de Luxembourg du 9 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 598 du 19 novembre 1996, modifiée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 430 du 12 juin 2001, modifiée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 3 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 62 du 16 janvier 2004.

- Le capital de AN DER MAUSFAAL S.à r.l., prédite, est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt quatre euros quatre-vingts cents (24,80) chacune.

- Narcisse HERMANS, prédit, est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'associé unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associé unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. HERMANS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14047. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 novembre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013154546/45.

(130189765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Arbitrage Fund SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.104.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par devant, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane DOKHAN, demeurant à 51 Sandpiper Court -8Thomas More Street, GB-E1W1AS Londres ici représenté par Maître Pascal Bouvy, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après l'«Actionnaire Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société Arbitrage Fund SICAV - SIF, une société anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social sis à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 155.104. (la «Société») a été constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2136 du 11 octobre 2010;

2- que l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire de toutes les actions en circulation, prononce par la présente la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

3- que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs de la Société et au commissaire en ce qui concerne l'exécution de leur mandat y compris en ce qui concerne la mise en liquidation et la dissolution de la Société.

4- que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif

en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Actionnaire Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société sera réglé et que l'actif restant éventuel sera attribué à l'Actionnaire Unique.

6- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par BDO Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'Actionnaire Unique;

7- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

8- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bouvy, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 octobre 2013. REM/2013/1884. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154549/48.

(130189129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154550/9.

(130189897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Arrow Financial Consulting Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.383.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des décisions d'une décision des associés du 28/06/2013

Il résulte d'une décision des associés tenu le 28 juin 2013, les résolutions suivantes:

La résolution n°1:

«La société ARROW FINANCIAL CONSULTING FRANCE SARL, avec siège social en France au 57, Esplanade Charles de Gaulle F-92081 Paris La Défense Cedex immatriculée au RCS B 484 374 319, décide l'ouverture d'une succursale au Luxembourg sous le nom Arrow Financial Consulting Luxembourg, qui sera domiciliée à 40 rue du Fossé - L-4123 ESCH SUR ALZETTE au Luxembourg» est adoptée à l'unanimité.

- La résolution n°2:

«L'activité de cette succursale sera:

- * Recrutement de consultants, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,
- * Conseil, formation, assistance technique, forfait après d'entreprises ayant un service informatique,
- * Achat, revente de matériels et logiciels,
- * Développement et réalisation de logiciels,

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.» est adoptée à l'unanimité.

La résolution n°3:

«Les représentants légaux de cette succursale seront

- Monsieur Stéphane GORNES né le 6 janvier 1971 à Velizy Villacoublay (78129), demeurant à 14 rue de Calville - 78550 MAULETTE

Et

- Monsieur Khaled CHEBBI, né le 30 décembre 1962 à Moulares en Tunisie, demeurant à 51 rue Hector Berlioz - 95360 MONTMAGNY

est adoptée à l'unanimité.

La résolution n°4:

«Les pouvoirs des représentants légaux Monsieur Stéphane GORNES et Monsieur Khaled CHEBBI seront complets au niveau de l'administration, comptabilité, stratégie et développement, nomination des cadres et attribution de tout autre pouvoir dans le cadre de la société Arrow Financial Consulting Luxembourg, à lui-même ou autrui»

est adoptée à l'unanimité.

Pour la société

ARROW FINANCIAL CONSULTING FRANCE

Stéphane GORNES / Khaled CHEBBI

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013154525/41.

(130189831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Luxehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.936.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession d'actions signée en date du 4 septembre 2013 que FOLDERINO SERVICES LIMITED a transféré les 500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société LUXEHOLD S.à r.l. à M. Diederick Petrus NAUDÉ, né le 17 septembre 1957 à Pretoria, Gauteng (Afrique du Sud), demeurant à 69, Appelblaarstraat, Melodie, 0216, Afrique du Sud.

Pour extrait conforme

Luxehold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013154249/16.

(130189006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

In the year two thousand and thirteenth, on the third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of eFront Luxembourg, a société anonyme (public company limited by shares), having its registered office at 26 boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 77,740,391 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 170.894 (the "Company").

There appeared:

1) Mr Olivier Dellenbach, born on February 17th, 1961 in Strasbourg, France, residing at 5 impasse des Prêtres, 75116 Paris, France;

2) Mr Matthieu Plessis, born on June 13th, 1968 in Nantes, France, residing at 24 bd Voltaire 75011 Paris, France;

3) Mr Tarek Chouman, born on October 19th 1971 in Baalbeck, Lebanon, residing at Street 12A, Jumeira 2, Dubai;

4) Mr Thomas Nokin, born on March 18th, 1968 in Etterbeek, Belgium, residing at 17 rue de Kronstadt, 92380 Garches, France;

5) Gamla Livförsäkringsaktiebolaget SEB Trygg Liv (publ) a swedish limited liability company, having its registered offices at SE-106 40, Stockholm, Sweden, registered with Malmö Municipality under number 516401-6536;

6) FP-EFR S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly constituted and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d' Esch, L-2086 Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 675,572 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 163.145; and

7) FP-EFR Parallel S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly constituted and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d' Esch, L-2086, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 13,868 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 165.341.

(the "Shareholders"); and

8) eFront Luxembourg Group Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly constituted and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d' Esch, L-2086, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 83,588,545.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 174.665,

all here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of eight (8) powers of attorney.

The said powers of attorney, signed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 77,740,391 (seventy-seven million seven hundred and forty thousand three hundred and ninety-one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed.

The Shareholders through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of new shares by way of a contribution in cash by eFront Luxembourg Group Holdings;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by EUR 790,573.- (seven hundred and ninety thousand five hundred and seventy-three Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 77,740,391 (seventy-seven million seven hundred and forty thousand three hundred and ninety-one Euros) to an amount of EUR 78,530,964 (seventy-eight million five hundred and thirty thousand nine hundred and sixty-four Euros) by the issuance of 790,573.- (seven hundred and ninety thousand five hundred and seventy-three) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 679,892.78 (six hundred and seventy-nine thousand eight hundred and ninety-two Euros seventy-eight cents) to be fully allocated to a freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by eFront Luxembourg Group Holdings S.a r.l. by way of a contribution in cash of an amount of EUR 1,470,465.78 (one million four hundred and seventy thousand four hundred and sixty-five Euros and seventy-eight cents) (the "Contribution").

Waiver - Subscription - Payment

The Shareholders, through their proxy holder, declare that they waive the exercise of their preferential right of subscription upon the issuance of the New Shares for the purpose of, in accordance with, and pursuant to, article 6.4 of the articles of association of the Company and the Law of August 15, 1915 on commercial companies, as amended.

eFront Luxembourg Group Holdings S.a r.l. through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an aggregate amount of EUR 790,573.- (seven hundred and ninety thousand five hundred and seventy-three Euros) by subscribing to the New Shares and paying the global share premium of an amount of EUR 679,892.78 (six hundred and seventy-nine thousand eight hundred and ninety-two Euros seventy-eight cents), the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 78,530,964 (seventy-eight million five hundred and thirty thousand nine hundred and sixty-four Euros) divided into 78,530,964 (seventy-eight million five hundred and thirty thousand nine hundred and sixty-four) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand six hundred Euros (EUR 2,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de eFront Luxembourg, une société anonyme dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 77.740.391 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.894 (la «Société»). ONT comparu,

1) M. Olivier Dellenbach, né le 17 février 1961 à Strasbourg, France, résident au 5 impasse des Prêtres, 75116 Paris, France;

2) M. Matthieu Plessis, né le 13 juin 1968 à Nantes, France, résident au 24 boulevard Voltaire, 75011 Paris, France;

3) M. Tarek Chouman, né le 19 octobre 1971 à Baalbeck, Lebanon, résident au 12A Street, Jumeira 2, Dubai;

4) M. Thomas Nokin, né le 18 mars 1968 à Etterbeek, Belgique, résident au 17 rue de Kronstadt, 92380 Garches, France;

5) Gamla Livförsäkringsaktiebolaget SEB Trygg Liv (publ), une société suédoise, ayant son siège social au SE-106 40, Stockholm, Suède et immatriculée au Malmö Municipality sous le numéro 516401-6536;

6) FP-EFR S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 675.572 EUR et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Luxembourg sous le numéro B 163.145;

7) FP-EFR Parallel S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 13.868 EUR et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Luxembourg sous le numéro B 165.341;

(les «Actionnaires»), et

8) eFront Luxembourg Group Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 83.588.545 EUR et immatriculée au Registre du Commerce et de Société de Luxembourg sous le numéro B 174.665;

tous ici représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de huit (8) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les Actionnaires prient le notaire d'acter que les 77.740.391 (soixante-dix-sept millions sept cent quarante mille trois cent quatre-vingt onze) actions existantes, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de

sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informés.

Les Actionnaires représentés par leurs mandataires prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles actions par un apport en espèce par eFront Luxembourg Group Holdings S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 790.573,- EUR (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-treize Euros) pour le porter de son montant actuel de 77.740.391, EUR (soixante-dix-sept million sept cent quarante mille trois cent quatre-vingt-onze Euros) à 78.530.964,- EUR (soixante-dix-huit million cinq cent trente mille neuf cent soixante-quatre Euros) par l'émission de 790.573,- (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-treize) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission de 679,892.78,- EUR (six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros soixante-dix-huit centimes) devant être intégralement allouée à un poste disponible du bilan intitulé «prime d'émission» en tant que prime d'émission (l' «Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Actions de la Société soient souscrites par eFront Luxembourg Group Holdings S.à r.l au moyen d'un apport en espèce d'un montant de 1,470,465.78,- EUR (un million quatre cent soixante-dix mille quatre cent soixante-cinq Euros soixante-dix-huit centimes) (l' «Apport»).

Renonciation - Intervention - Souscription - Paiement

Les Actionnaires représentés par leurs mandataires déclarent renoncer à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription lors de l'émission des Nouvelles Actions aux fins, en vertu et conformément à l'article 6.4 des statuts de la Société et à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

eFront Luxembourg Group Holdings S.à r.l., par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant global de 790.573,- EUR (sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-treize Euros), en souscrivant aux Nouvelles Actions et en payant la prime d'émission globale d'un montant de 679,892.78,- EUR (six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-douze Euros soixante-dix-huit centimes), l'intégralité étant entièrement payée au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 78.530.964,- EUR (soixante-dix-huit million cinq cent trente mille neuf cent soixante-quatre Euros), divisé en 78.530.964,- (soixante-dix-huit million cinq cent trente mille neuf cent soixante-quatre) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise par un vote de la majorité des actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ deux mille six cent Euros (EUR 2.600,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2013. Relation GRE/2013/4086. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147775/191.

(130181104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

S&F Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.999.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Sacha ZAHN, agent de comptoir, né le 04 août 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9834 Holzthum, 6a, Rue de Lellingen,

2) Monsieur Fabrizio SAMMARTANO, vendeur automobile, né le 13 septembre 1972 à Thionville (France), demeurant à F-57570 Cattenom, 15, rue des Hirondelles,

les deux ici représentés par Me Guillaume MARY, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 21 août 2013.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, és-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: «S&F Cars S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location de voitures neuves et de voitures d'occasion, ainsi que toute transaction commerciale y ayant trait.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes opérations d'import ou d'export liées à son objet social.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les Articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir conjointement au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société ne sera partant valablement engagée que par la signature du gérant unique sinon par la signature de tous les gérants de la société.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'Article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites en numéraire comme suit:

| | |
|---|-----------|
| - Sacha ZAHN, prénommé | 50 parts |
| - Fabrizio SAMMARTANO, prénommé | 50 parts |
| Total: | 100 parts |

Elles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision des associés

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant-associé de la société, Monsieur Fabrizio SAMMARTANO, vendeur automobiles, né le 13 septembre 1972 à Thionville (France), demeurant à F-57570 Cattenom, 15, rue des Hironnelles pour une durée indéterminée.

2.- Est nommé gérant-associé de la société, Monsieur Sacha ZAHN, agent de comptoir, né le 04 août 1976 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9834 Holzthum, 6a Rue de Lellingen, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mary et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2013. LAC/2013/46890. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147624/135.

(130179874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Attila Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154530/9.

(130189768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.